

Budgets 2022 des collèges et des lycées : comprendre pour agir en CA !

Editorial

Les Conseils d'Administration sont dans le viseur du Ministère et cela à l'aide de nouveaux décrets élaborés sans aucune concertation... Le Chef d'établissement fixe désormais seul l'ordre du jour. Il devient possible d'un trait de plus de plume de supprimer la commission permanente ou... de lui déléguer certaines compétences qui ne seront plus discutées en CA. Au prétexte des exigences de « simplification », ces décrets sont une attaque frontale contre la vie démocratique dans les établissements et une régression importante depuis les lois de décentralisation de 1983.

Depuis 4 ans, le Second degré, cible privilégiée du Ministère, subit des réformes et des mesures qui dégradent les conditions d'étude et de travail des personnels. La volonté du Ministre d'affaiblir les cadres nationaux, y compris en favorisant le secteur privé (l'Éducation prioritaire maintenant), n'y est pas étrangère : affaiblissement et définitions locales des enseignements, mise en concurrence des personnels et des établissements, précarisation et perte d'autonomie professionnelle, détérioration des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves.

L'action dans les CA permet de rendre visible les enjeux véritables des politiques menées. Mais le CA est aussi une instance de décisions qui concerne directement la vie de votre établissement notamment sur les questions budgétaires. La section académique met à votre disposition plusieurs outils pour comprendre et analyser les budgets qui vous seront présentés en CA mais aussi pour agir. Vous trouverez dans cette publication des conseils pour préparer le CA consacré au budget, intervenir et construire les actions locales qui seront relayées par le SNES-FSU au niveau départemental et régional. Vous pouvez participer également aux stages de formation syndicale organisés par le SNES-FSU, notamment ceux qui se tiendront en janvier, dans chaque département, et qui seront consacrés aux DHG et à l'action en CA.

Dans toutes les collectivités territoriales - les quatre départements (pour les collèges) et la Région (pour les lycées) - le constat est le même. Les collectivités territoriales ne dotent pas suffisamment les collèges et les lycées pour un bon fonctionnement des établissements. Partout, les dotations budgétaires sont étriquées, elles sous-investissent (la région Ile-de-France, région la plus riche de France, est en dessous de la moyenne nationale en dépense par élève...), n'anticipent pas les évolutions démographiques, ne créent pas assez de postes d'agents territoriaux, ne remboursent qu'en partie les dépenses liées à la crise sanitaire ou ne prennent pas en compte les spécificités de certaines disciplines comme l'EPS. La liste des dysfonctionnements est longue et explique les votes défavorables émis à l'initiative de la FSU sur les dotations budgétaires des collèges et lycées, pour l'année 2022. Pour le budget, comme sur d'autres thèmes, c'est bien par l'action collective que les intérêts des personnels et des élèves seront le mieux défendus !

C'est désormais dans votre établissement que l'action doit se poursuivre.

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz
et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles



Reportez-vous au courrier de S1 n°2 disponible sur le site national snes.edu pour toutes les informations sur le Conseil d'Administration.

Sommaire

- p.1 : Édito
- p.2 : Rôle des élus en CA budget
- p.3 : Dotations insuffisantes en collège et lycée
- p.4 : Entretien des collèges de l'Essonne - Manuels numériques

Quelques conseils avant de commencer...

1) Le meilleur outil pour préparer le CA est le *Courrier de S1 n°2 du 25/09/2021*, version papier (envoyé aux établissements) ou téléchargeable sur le site national (www.snes.edu rubrique « Agissons », avec votre numéro d'adhérent et votre mot de passe). Pour la partie budgétaire, voir les pages 27 à 35.

2) Pour préparer votre CA, **consultez l'article consacré aux budgets 2022 dans chaque département (pour les collèges) et au niveau régional (pour les lycées) sur notre site versailles.snes.edu** :

[Budgets 2022 des collèges et des lycées : comprendre pour agir en CA!](#)

3) **Attention ! Nouveautés 2021 !**

Il faut continuer à **exiger une commission permanente** (voir encadré ci-dessous), souvent indispensable **pour se faire expliquer certains éléments du budget**. Ne pas hésiter à poser des questions et se faire préciser tous les

éléments qui composent le budget de votre établissement. **Votre Chef d'établissement et le gestionnaire se doivent d'être transparents** envers les administrateurs et administratrices élues au CA ! De plus, la collectivité territoriale **fournit au C/E une fiche où elle indique tous les éléments de la dotation** : les crédits destinés aux activités pédagogiques, à la vie scolaire, à la viabilisation, à l'EPS... l'Administration n'a pas à vous refuser la communication de cette information, elle a l'obligation de vous communiquer tous les « *éléments de détail par domaines et activités (qui) permettront d'éclairer le CA sur la destination de la dépense et l'origine des ressources de l'établissement* » (instruction codificatrice M9.6). **Elle doit donc vous communiquer l'état des fonds de réserve mais aussi les dépenses prévues par discipline.**

Rappel : La répartition des moyens entre les disciplines n'est pas du

ressort du CA mais de la concertation entre les équipes pédagogiques. Le CA doit en avoir connaissance. Exigez une concertation préalable. Il est préférable que cette répartition par discipline soit faite en toute transparence et soit portée à la connaissance de toutes les équipes plutôt que les dépenses soient acceptées au fil de l'eau (les premiers étant les mieux servis).

4) Ne pas se laisser dicter les choix de l'Administration. **C'est le CA qui fixe et vote la répartition du budget et pas le Chef d'établissement seul !** Cette répartition peut aller au-delà des indications données par le Conseil départemental ou régional. L'examen du budget appartient au domaine d'autonomie d'un établissement et le CA a un rôle décisionnel : **les élus peuvent soumettre au vote des choix différents de ceux proposés le chef d'établissement** au sein de l'enveloppe attribuée.

Attention ! Nouveautés 2021 !

Depuis le décret du 21 décembre 2020, Le CA doit, lors de sa première réunion (« Le CA d'installation »), se prononcer sur la création d'une Commission permanente et sur les compétences qu'il décide ou pas de lui déléguer.

Pour le SNES-FSU, **il faut se prononcer par vote pour la création d'une commission permanente**. Mais il faut également **refuser de lui déléguer toute compétence** sinon ce serait dessaisir le CA, par délégation, de certaines de ses compétences et affaiblir un espace de vie démocratique de votre établissement.

→ Voir les explications dans *Le Courrier du S1 n°2* p.4.

Votre rôle en tant qu'élue-e dans un CA consacré au budget

Le CA a un rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires, domaines et activités. La collectivité territoriale (Région pour les lycées, Département pour les collèges) donne des indications sur la manière dont elle a doté budgétairement votre établissement mais le CA est libre de répartir cette dotation comme il l'entend (sauf pour certaines subventions dites « fléchées »).

Lors du CA de début décembre 2021, c'est le projet de ventilation de la dotation de l'année civile 2022 qui

va être étudié. Cela conditionnera le fonctionnement quotidien de votre établissement sur l'année civile. Il se base sur les dépenses de l'année en cours 2021 (dont le Compte Financier sera présenté en avril 2022) et éventuellement (pour servir de référence et suivre certaines dépenses et recettes) sur le Compte Financier de l'année 2020 qui a été présenté au CA en avril 2021. Cette répartition peut ensuite être retouchée grâce à des transferts de fonds d'un service à un autre appelés DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) mais il est préférable d'adapter au mieux les

prévisions à la réalité.

Ce CA nécessite une préparation. C'est pourquoi, **il faut exiger d'avoir les documents préparatoires 8 jours avant** et demander une commission permanente. Cela présente plusieurs intérêts y compris pour l'agent comptable qui pourra préparer davantage sa présentation en fonction des questions des parents et des personnels. La comparaison avec le budget en cours d'exercice (2021) doit apparaître dans les documents préparatoires, avec toutes les prévisions de recettes et dépenses pour les services/domaines/activités.

Voter contre le budget ?

Voter contre est parfois compliqué même si cela peut se justifier (dotation insuffisante, manque de transparence...) car une fois le vote émis, la répartition du budget échappe aux élus : la collectivité territoriale et l'État doivent s'entendre sans avoir à consulter à nouveau le CA. En plus cela peut bloquer le financement des voyages.

En tout cas, il faut demander une audience auprès du département ou de la Région et alerter votre section SNES-FSU départementale.

En collège comme en lycée, des dotations insuffisantes

LES COLLÈGES

Les CDEN (Conseil départemental de l'Éducation nationale) sont les instances où le département présente les dotations annuelles des collèges (ou DGF = Dotation Globale de Fonctionnement).

Dans trois départements, les CDEN, à l'initiative de la FSU, ont émis un **avis défavorable** aux DGF pour les budgets 2022.

Dans tous les départements, le constat est le même : des dotations qui ne sont pas à la hauteur des besoins et des enjeux et le plus souvent l'absence de prise en compte des dépenses

supplémentaires liées à la crise sanitaire. Pas plus n'est pris en compte l'évolution de l'indice des prix à la consommation (parfois depuis 2012 !). Ce qui revient de fait à une baisse réelle des budgets...

La FSU déplore aussi que l'écrêtement des fonds de réserve des établissements se fasse parfois dès 2 mois de fonctionnement, au détriment de la capacité à financer, par exemple, les voyages scolaires. La collectivité territoriale doit accepter de faire davantage confiance aux décisions budgétaires des CA.

Chaque situation départementale étant particulière, il vaut mieux se référer à l'article en ligne correspondant à votre département (avec explications et budgets notifiés par établissement).

Pour plus de détails, voir **l'article consacré aux budgets 2022 dans chaque département (pour les collèges) et au niveau régional (pour les lycées) sur notre site versailles.snes.edu :**

[Budgets 2022 des collèges et des lycées : comprendre pour agir en CA!](#)

LES LYCÉES

Les budgets de fonctionnement des lycées d'Île-de-France (Dotation Globale de Fonctionnement des Lycées ou DGFL) sont présentés et votés au Conseil Interacadémique de l'Éducation Nationale (CIEN). Le CIEN rend son avis avant l'adoption par le Conseil régional de la région Île-de-France. La FSU y est présente avec 9 sièges, tout comme les fédérations de parents d'élèves mais aussi des représentants de l'État (les recteurs et rectrice des académies franciliennes) et de la Région.

Pour le vote du budget 2022 le **CIEN, à l'initiative de la FSU, a rendu un avis défavorable**. La FSU a justifié son vote défavorable en avançant les points suivants :

Le mode de calcul d'allocation des moyens a changé mais sans aucune concertation avec les organisations syndicales représentatives, la FSU, la CGT, FO ou SUD....

Ce budget global ne permettra pas de

faire fonctionner convenablement les lycées, les dotations n'augmentent pas réellement : deux millions d'euros en plus mais pour 11 000 élèves en plus et 2 lycées neufs. Enfin, les besoins pour l'EPS ne sont pas réellement pris en compte dans le calcul de la dotation budgétaire et notamment la question des équipements sportifs. Les forfaits sont en baisse pour la location de 23 % depuis 2016.

Voir l'article en ligne avec les explications détaillées et les budgets notifiés par établissement : <https://idf.fsu.fr/dotations-budgetaires-des-lycees-dile-de-france-pour-2022/>

En Île-de-France, explosion démographique en lycée et état du bâti très inquiétant :

Depuis 2017, la nouvelle mandature à la région Île-de-France a lancé « un plan d'urgence » (le « PPI ») faisant le

constat qu'un tiers des lycées d'Île-de-France était dans un état vétuste et qu'au moins la moitié demandait une « restructuration lourde ». Si de nombreuses rénovations ont été lancées, la situation globale du bâti reste plus qu'inquiétante dans la région, région la plus riche de France...

Par ailleurs, La mise à jour des projections démographiques par le rapport de janvier 2021 de l'Institut Paris-Région a montré que les effectifs lycéens étaient en augmentation constante sur la période 2017-2030 et qu'il faut créer sur cette période plus de 30.000 places supplémentaires dans les lycées d'Île-de-France. Or, en cette rentrée 2021, seulement un quart des places (8 161) ont été réalisées ! La FSU reste très inquiète sur la capacité de la Région à pouvoir finaliser le PPI et à répondre à ses obligations d'ici 9 ans.

Entretien des collèges de l'Essonne :

le Conseil départemental abandonne ses agents

Les constats sont sans appel : on n'entendra personne, dans les collèges du département, faire la promotion de la prise en charge par le Conseil Départemental du travail des agents territoriaux ! La mutualisation des Ouvriers de Maintenance (OM) d'une part, et l'externalisation du ménage expérimentée dans plusieurs collèges de l'Essonne d'autre part, ont considérablement fragilisé des situations déjà précaires.

La mutualisation des OM, avec la mise en place des Équipes Mobiles Techniques (ETM), a de lourdes conséquences. Leurs conditions de travail sont nettement dégradées, chacun voyant sa charge de travail augmenter considérablement. Quand les gros établissements n'ont pu conserver qu'un seul OM, dans les

autres, plus petits, il faut gérer deux établissements par semaine. Pour toutes et tous, c'est davantage de surfaces et de bâtiments à entretenir ! La FSU 91 dénonce cette gestion purement économique d'un travail qui nécessite vigilance, solidité et endurance. **Comment peut-on croire que le travail sera meilleur si les interventions sont plus nombreuses et réalisées constamment dans l'urgence ?**



Dans l'Essonne, plusieurs collèges ont par ailleurs externalisé le ménage depuis janvier 2020. Dans ces établissements, les constats avant la crise sanitaire laissent apparaître des insuffisances quant au nettoyage : les équipes affaiblies peinaient à faire face au travail qu'on leur imposait, tant il était difficile et éprouvant. Au lieu d'améliorer ces conditions d'emploi, le Conseil départemental fait le choix de se désengager du nettoyage et de l'entretien des collèges en le laissant à des entreprises privées au moindre coût.

Quel sens peut-on donner à une telle organisation et à de tels choix ? Les agents exigent plus de respect !

Patrice Allio

Les manuels numériques : panacée ou fiasco ?



En 2019, le SNES-FSU dénonçait la mise en place accélérée des manuels numériques voulue par la présidente de Région. Précipitation, projet inégalitaire, pression sur les équipes, divisions au sein de celles-ci, prescriptions à l'encontre de la liberté pédagogique, chantage à l'équipement numérique, risques de dysfonctionnement, augmentation du temps passé derrière un écran : les arguments contre le recours à ces manuels – un combat d'arrière-garde pour les chefs d'établissement partisans du passage au numérique – ne manquaient pas !

Un bilan accablant !

Le problème de la disponibilité et de la distribution des manuels numériques se pose chaque année. Dans certains lycées, élèves et

enseignants ont été privés plusieurs semaines d'accès aux manuels. Le chargement des manuels dans l'ENT requiert **un travail fastidieux du référent numérique de l'établissement**. Support numérique en quantité limitée, **les manuels sont parfois en nombre insuffisant pour équiper tous les élèves.**

L'utilisation du manuel n'est en rien améliorée. On peut, au choix, télécharger chaque manuel chez soi pour y accéder hors connexion, ce qui prend plusieurs heures, ou y accéder en étant connecté : impossible pour une utilisation en classe par tous les élèves ! La navigation dans le manuel peut être malaisée. Renvoyer les élèves à une page ou un document nécessite alors des explications : une difficulté supplémentaire en période de confinement ! Les élèves n'ont pas accès aux mêmes ressources que le professeur. Il est alors plus simple pour l'enseignant (et parfois préférable pédagogiquement)... de photocopier pour les élèves la page concernée !

Quel progrès ?

L'argument écologique parfois mis en avant pour défendre l'utilisation de **ces manuels, à fort impact environnemental** (énergie, matériel informatique...), ne tient pas. Supposés permettre des pratiques nouvelles, **les manuels numériques n'apportent rien de neuf**. Ainsi, en langues vivantes, où l'utilisation de documents sonores et vidéos est courante, **le manuel du professeur comportait déjà une version numérique, fournie en version allégée aux élèves.**

N'en déplaise aux proviseurs qui continuent de se féliciter du passage au manuel numérique, **les salles des professeurs, initialement divisées sur le sujet, partagent désormais la même insatisfaction vis-à-vis d'un matériel pédagogique qui ne tient pas ses promesses** et fait souhaiter aux enseignants recourant habituellement au manuel le retour à la version papier.

Maud Ruelle-Personnaz